



Nouvelles fonctionnalités octobre 2024

Cher greffier,

Ce matin, RegSol a fait l'objet d'une mise à jour. Pour vous aussi, de nouvelles fonctionnalités sont disponibles. Voici ce qui change pour vous.

### **LA DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU CURATEUR OU JUGE-COMMISSAIRE EST AUTOMATIQUEMENT RELAYÉE DEPUIS JUST-EEOU**

Au moment où le curateur ou juge-commissaire est remplacé dans un dossier en cours ou au moment où sa désignation prend fin, le greffe modifie ces données dans Just-EEOU. Il était en outre nécessaire que la même adaptation soit effectuée manuellement dans RegSol.

Cette dernière étape se fait désormais automatiquement. La désignation de l'acteur actuel prendra ainsi fin, mais la désignation du nouvel acteur suivra automatiquement dans RegSol. Par ailleurs, les articles de la chronologie nécessaires concernant cette désignation sont joints à la chronologie du dossier.

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE L'AVEU DE FAILLITE**

Sur la fiche de renseignements de l'aveu de faillite, des informations complémentaires sur l'activité commerciale du failli seront mentionnées pour les débiteurs de toute forme juridique de société. Le nom, l'adresse et l'activité commerciale principale du

failli seront désormais mentionnés sous la rubrique « Activité commerciale ». Jusqu'à présent, vous ne trouviez ces informations que dans le cas d'une personne physique avec numéro d'entreprise.

Par ailleurs, vous retrouverez aussi sur la fiche de renseignements des informations sur d'éventuelles procédures antérieures. Le débiteur ou son mandataire doit indiquer s'il a été question de procédures d'insolvabilité antérieures telles qu'une préparation privée de faillite, une procédure de réorganisation judiciaire ou un transfert sous autorité judiciaire. Par souci d'exhaustivité, le débiteur communique aussi désormais la date d'homologation d'un éventuel plan de réorganisation judiciaire.

## LE MANDATAIRE DU CRÉANCIER PEUT ACCÉDER AU DOSSIER À L'AIDE DE LA NOTIFICATION DU CRÉANCIER

Dans un dossier de PRJ en cours, les créanciers sont invités à accéder au dossier par le praticien de la réorganisation, le débiteur ou son avocat à l'aide d'une notification avec un code personnel. Jusqu'en octobre 2024, seul le créancier pouvait, avec le numéro BCE sous lequel il était connu auprès du tribunal dans la liste des créanciers, faire usage de cet accès, et il était inutile de transmettre la notification à son conseil.

Désormais, lorsque le créancier transmet sa notification (sur papier ou par voie électronique) à son avocat, ce dernier peut accéder au dossier en tant que « Mandataire du créancier » et continuer à suivre le dossier. Via cet accès, ce mandataire, si le tribunal en a décidé ainsi, peut émettre un vote électronique. Pour créer correctement l'association, il faut que l'avocat se connecte au volet public en faisant usage de sa carte d'avocat. Cette procédure garantit l'identité de l'utilisateur au sein du dossier.

### **Comment puis-je associer manuellement l'avocat d'un créancier à une créance ?**

Lorsque l'avocat d'un créancier a demandé et obtenu l'accès au dossier sans faire usage de la notification, il peut, après approbation, être associé manuellement à la créance de son client. Cette possibilité existe pour le greffe, pour le débiteur ou son avocat, ainsi que pour le praticien de la réorganisation. Pour créer cette association, procédez comme suit :

- Allez à la tuile verte « Créanciers ».
- Cherchez le créancier souhaité dans la liste.

- Cliquez sur le « petit bonhomme plus » dans la colonne « Actions possibles ». Vous voyez s'afficher une liste de tous les utilisateurs publics qui ont été associés au dossier en qualité de créancier et de mandataire du créancier.

#### Liste des créanciers

Afficher 10 éléments

Date d'entrée	Nom	Notification	Adresse	Num. BCE / NRN	Date du premier accès	Catégorie	Qualité	Montant principal	Intérêts	Autre	Total	Contesté	Biens grevés	Remarques
11/07/2023		Retirer notification Date de génération lettre:28/09/23					Ordinaire							

- Sélectionnez le nom de l'avocat pour l'associer à la créance.

### Où puis-je voir qu'un créancier se fait représenter par un avocat ?

Un avocat (automatiquement) associé s'affiche, sous la tuile verte « Créanciers », sous la mention « Représenté par » : dans la colonne « Nom », et sous la tuile verte « Gérer les accès au dossier ». L'approbation de leur accès se fait automatiquement s'ils se servent du code dans la notification.

22/12/2022	Simpson Homer	A accès Date de génération			09/09/2024 10:54:31	SE 50% uitbetaald	Extraordinaire	€ 3000	€ 0	€ 0	€ 3000			
		Représenté par: Advocaatenkantoor de Zingende Advocaat												
29/03/2023		A accès Date de génération lettre:04/04/23												

## MODIFICATIONS DU TRAITEMENT DES VOTES DANS UNE PROCÉDURE DE RÉORGANISATION JUDICIAIRE SOUS LA TUILE VERTE « RÉSULTATS DE VOTE »

### Maintien de la page lors du traitement des votes

Dans un dossier concernant de nombreux créanciers, RegSol retiendra désormais, lors du traitement des votes à l'audience, où le greffier se trouvait dans la liste. Lors de l'introduction d'un vote sur le 2e onglet par ex., RegSol retournera à ce même onglet après le traitement du vote. Cela doit simplifier et accélérer votre travail.

### Module de calcul

Lorsque les votes sont traités numériquement pendant l'audience, RegSol présentera tout de suite un résultat mathématique des votes. Les éventuels votes numériques à distance seront également pris en considération. L'application calcule le résultat en

tenant compte des exigences légales soit pour une grande entreprise, soit pour une PME.

Dans le cas d'une grande entreprise, un résultat est obtenu par catégorie, de manière à remplir le critère de la majorité simple par catégorie sur les totaux des sommes, conformément au Livre XX. La colonne supplémentaire « % votes "pour" » indique en pourcentage s'il existe une majorité simple par catégorie sur le total des sommes principales.

Vote exprimé lors de l'audience

Précédent 1 2 Prochain

**Résumé des résultats du vote**

Catégorie	Qualité	Total "pour"		Total "contre"		Total "Abstentions"		Total "non valable"	Total "aucune affectation"	% votes "pour"
		Montant principal	Votes	Montant principal	Votes	Montant principal	Votes			
Créancier 100% payable	Ordinaire	€ 0,00		€ 11.110,00	2	€ 0,00		€ 0,00	€ 0,00	0%
Créancier 100% payable	Extraordinaire	€ 1.525,00	1	€ 1.525,00	1	€ 0,00		€ 0,00	€ 0,00	50%
Créancier 25% payable	Ordinaire	€ 4.050,00	6	€ 150,00	1	€ 0,00		€ 0,00	€ 150,00	96,43%
Créancier 25% payable	Ordinaire	€ 525,00	1	€ 525,00	1	€ 0,00		€ 0,00	€ 0,00	50%
Créancier 75% payable	Extraordinaire	€ 30.504,00	2	€ 0,00		€ 0,00		€ 0,00	€ 0,00	100%

Précédent 1 Prochain

Export au format CSV Export au format PDF

Dans le cas d'une PME, RegSol tiendra compte de la double majorité dans le total, compte tenu des intérêts. À cet effet, une nouvelle colonne avec les intérêts s'affiche dans la liste des Créanciers. Dans l'aperçu des résultats de vote, RegSol indique si une double majorité a été obtenue ou non.

Vote exprimé lors de l'audience

Précédent 1 2 3 Prochain

**Résumé des résultats du vote**

Total "pour"		Total "contre"		Total "Abstentions"		Total "non valable"	Total "aucune affectation"	% votes "pour"	% Montant principal + intérêts "pour"	Double majorité
Montant principal + Intérêt	Votes	Montant principal + Intérêt	Votes	Montant principal + Intérêt	Votes					
€ 7.500,00	3	€ 5.162,00	3	€ 60.286,00	21	€ 100,00	€ 5.000,00	50%	59,23%	NON

Précédent 1 Prochain

Export au format CSV Export au format PDF

Le résultat (mathématique) du vote s'affiche, tant en pourcentage que dans une couleur (vert ou rouge).

Il est possible d'exporter les données du traitement électronique des votes en cliquant, sous la tuile verte « Résultats du vote », sur « Export au format CSV » ou « Exporter au format PDF ».

Cordialement,  
L'équipe RegSol